

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CIL St ROCH

Samedi 09 Mars 2013



Centre aéré « lei Platano »

ACCUEIL – EMARGEMENT

37 adhérents sont présents et 18 représentés.

Le quorum est atteint pour tenir l'Assemblée Générale, avec la participation de :

Monsieur Robert BENEVENTI, Maire

Madame Geneviève BARBIER, 8^{ème} Adjointe déléguée aux CIL et à la Reppe.

Madame Nicole BERNARDINI, 9^{ème} Adjointe déléguée aux logements sociaux.

Monsieur Michel OLLAGNIER, Conseiller Municipal délégué au développement durable.

Monsieur Michel THUILLIER, Conseiller Municipal délégué à la sécurité.

Monsieur Robert ARPINO, Conseiller Municipal délégué aux travaux.

Monsieur Gilbert TROTOBAS, Conseiller Municipal chargé du suivi de la propreté en centre-ville.

Monsieur Edmond FENOUILLET, président de l'ASA du canal des arrosants.

Le Président Antoine VACCARO souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

Il rappelle que le but du CIL est d'être l'interlocuteur privilégié de la Mairie, ce qui permet à la municipalité d'avoir un lien direct avec les habitants d'un quartier.

Inversement, un habitant du quartier peut s'adresser plus facilement au CIL que directement à Monsieur Le Maire.

Le CIL est le représentant de l'intérêt général local auprès de la municipalité. Le Maire et les élus sont donc très attentifs aux demandes qui leur sont transmises par l'intermédiaire du CIL.

Le nombre d'adhérents dépasse la centaine, ce qui fait du CIL St ROCH le plus représentatif de la commune d'OLLIOULES, sur un total de 19 CIL.

Le Président Antoine VACCARO rappelle les principaux événements de la vie du CIL St Roch :

- Fête des voisins le vendredi 1^{er} Juin 2012
- Inauguration du square Marius CORSIA le 6 Juillet 2012, date du 1^{er} anniversaire de sa disparition.
- Décoration de l'arbre de Noël le samedi matin 15 décembre 2012, en remerciant la municipalité pour la fourniture du sapin.

Les projets pour 2013, en priorité placés sous le signe de l'efficacité et de la convivialité, visent à renforcer les liens entre les habitants du quartier (fête des voisins, arbre de Noël, organisation d'un méchoui au début du mois de septembre...), à améliorer la communication entre les adhérents et à consolider les liens constructifs avec la municipalité.

Il est donc fait appel à toutes les bonnes volontés. Il demande aux adhérents de se déclarer et de se faire connaître dès à présent ou rapidement dans les jours à venir.

Pour contacter le CIL :

- par courrier : C.I.L. St Roch 29, chemin d'Odély's 83190 Ollioules
- par internet : cil-st-roch@laposte.net
- par téléphone : Président : Antoine VACCARO au 06 09 46 48 09
Secrétaire : Guy SCHWARTZ au 06 82 31 06 35

Le rapport moral du Président est soumis au vote des adhérents et est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

Après présentation des comptes de l'exercice 2012 par Fabien DEGRANGE, Trésorier du CIL, le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus aux Administrateurs.

ELECTION AU CONSEIL D ADMINISTRATION

Le tiers sortant rééligible est composé de Messieurs Jean-Claude ALBUS, Jean-Marie CRUVELLIER et Bernard MICAELLI.

MM ALBUS et CRUVELLIER ne se représentent pas. Monsieur MICAELLI renouvelle sa candidature..

La candidature de Madame Marie-Hélène HEMON, validée par le Conseil d'Administration, est soumise à la ratification de l'AG.

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité.

La composition des 9 membres du Conseil d'Administration du CIL St ROCH est en conséquence la suivante : Annie BOSSI, Fabien DEGRANGE, Marie-Hélène HEMON Maddy LEGER, Rémi MALESZKA, Bernard MICAELLI, Annie REMONTE, Guy SCHWARTZ et Antoine VACCARO.

Les 3 membres du bureau de l'association (Président, Secrétaire et Trésorier) seront élus lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIL St Roch.

DIAPORAMA de L'ANNEE 2012

Peter KOSEL présente le diaporama commenté par le secrétaire Guy SCHWARTZ. Il couvre la période de Février 2012 à Mars 2013 et se décompose en deux parties :

1° Les travaux réalisés dans le quartier.

Le miroir apposé à la sortie du chemin de Coste Floride sur le chemin Saint Roch.

Entretien des espaces verts chemin d'Odély's et remplacement des arbres détruits par la tempête de Novembre 2011 Chemin Les vergers de St Roch"

L'inauguration du square Marius CORSIA, ancien président du CIL.

Le STOP installé sur le rond point entre le chemin de Vannelle et le chemin d'Entre-les-Horts.

La pompe du bassin d'agrément Chemin du Mail semble fonctionner normalement.

Le panneau « interdit de déposer des ordures » au niveau du point d'apport volontaire du chemin du pont du berger.

Le garde corps installé sur la passerelle qui permet de traverser le Beal, au chemin du pont du berger.

Le radar pédagogique installé au chemin Saint Roch depuis le 4 mars 2013.

Monsieur Serge LAÏS prend la parole pour dire que ce radar n'est pas très visible, ce qui est contesté par l'assistance. Monsieur Peter KOSEL se demande s'il ne faudrait pas le protéger pour éviter qu'il ne subisse des dégradations volontaires.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une pose temporaire, pour mesurer précisément, à la fois la vitesse mais aussi le nombre de véhicules qui passent par le chemin de Saint Roch, en plus de l'évident aspect pédagogique et sécuritaire. Il sera déplacé régulièrement dans plusieurs quartiers, et la mairie va se constituer un petit parc de radars de ce type. Les résultats seront communiqués au CIL.

2° Les points d'amélioration.

Chemin de la Burlière, un panneau est tagué, et le grillage des CRS est tombé avec la haie de végétaux, ce qui entrave partiellement le chemin depuis 2 mois. Il propose de prendre contact avec les CRS pour qu'ils remettent leur grillage, et pour qu'ils adhèrent au CIL. Monsieur THUILIER signale tout de même que les CRS sont en travaux, et que le grillage devra être remis en place dès que les travaux seront terminés.

Toujours au chemin de la Burlière, mais aussi dans le lotissement Entre-les-Horts, il existe un problème d'égouts, qui sont engorgés voire refoulent en cas de fortes pluies. Le CIL propose de faire curer les tuyaux. Monsieur le Maire explique qu'il y a sûrement des entrées d'eau parasites dans les égouts, qui doivent être raccordés uniquement aux eaux usées domestiques, et en aucun cas aux eaux pluviales. Le Maire explique que contact sera pris avec TPM Assainissement, pour voir s'il est possible de faire curer les égouts, mais aussi de faire une campagne de fumigation, pour vérifier qui a branché sa gouttière sur les égouts.

Madame Rosina BRUNET s'enquiert alors du sort du quartier lors de l'épisode pluvieux du 26 octobre 2012. Monsieur le Maire explique qu'il s'agissait véritablement d'un épisode pluvieux exceptionnel, et que la commune a été classée en état de « catastrophe naturelle ».

Monsieur SCHWARTZ poursuit son exposé en évoquant le manque d'esthétique des 3 transformateurs électriques. Monsieur le Maire explique qu'ils appartiennent à ERDF, et qu'en l'absence de risque de structure, ERDF n'intervient pas, mais n'interdit pas à la commune d'améliorer l'esthétique. Monsieur le Maire propose de contacter les agents d'ERDF pour voir ce qu'ils pourraient faire (coup de peinture sur les portes métalliques et karcher sur les façades).

Monsieur SCHWARTZ continue en parlant du STOP à l'intersection chemin d'Entre-les-Horts // chemin des Vergers de Saint Roch, qui n'est que trop peu respecté. Monsieur le Maire explique que les services ont fait une étude pour faire un passage piéton surélevé, et que c'est réalisable mais que les travaux risquent d'être très conséquents et très chers (de l'ordre de 40 000 euros), car la ville se doit de respecter un grand nombre de normes, et que la configuration du terrain nécessite de prendre en compte un grand nombre de facteurs (écoulement des eaux, fonds de bateaux, portails d'accès à des propriétés, stop, passage piéton). Le maire explique que la mairie a un contrat avec une entreprise, dans le cadre d'un nouveau marché public pour la voirie. Monsieur SCHWARTZ propose une solution plus simple : apposer un panneau « contrôles fréquents » sous le panneau STOP. Le Maire explique que ce passage piéton est très utilisé par les enfants qui se rendent ou reviennent de l'ALSH, et avec le nouveau parc de la Castellane, cela va augmenter encore son utilisation. « Le passage surélevé est une meilleure solution. » conclut le Maire.

Monsieur Bruno MARTIN explique alors que le chemin des Vergers de Saint Roch est régulièrement inondé en cas de pluie, et que le passage surélevé pourrait aggraver le phénomène. Monsieur le Maire lui explique qu'un

avaloir a été fait dans le virage opposé et qu'au contraire, le passage surélevé empêchera une partie de l'eau de descendre dans le chemin. S'en suit un échange de vue entre Messieurs ALBUS, COGET et KOSEL pour savoir si le STOP est vraiment respecté ou pas. Le Maire tranche en expliquant que la PMO fait des contrôles de vitesse régulièrement, et que sur 700 véhicules contrôlés, seulement 13 ont été verbalisés. En revanche, pour ce STOP les chiffres doivent être plus élevés. Monsieur SCHWARTZ conclut en disant que l'idée du passage surélevé était donc celle qui était privilégiée.

Il poursuit en évoquant le problème que pose le rond-point entre le chemin de la Castellane et le chemin Saint Roch. Monsieur MICAELLI prend la suite et explique que les gens coupent ce rond-point en le prenant par la gauche, ce qui rend la situation des automobilistes qui sortent du chemin de la Noria très dangereuse. Il propose de redessiner ce carrefour, en supprimant le rond-point et en aménageant une chicane, pour casser la vitesse. Monsieur le Maire explique alors qu'on son avis, cela va augmenter le nombre d'accidents, et que cela s'avère difficile à réaliser. Monsieur THUILIER poursuit en expliquant que c'est à la demande des résidents du chemin de la Martelière, le chemin de Saint Roch a été mis en double sens, et que l'augmentation de trafic en conséquence était connue, et ajoute qu'il n'y a eu qu'un seul accident en plusieurs années. Monsieur VACCARO demande alors s'il est possible de remettre le sens unique. Monsieur DEGRANGE prend la parole et dit que cela ne modifie par le problème, puisque les automobilistes sortants du chemin de la Castellane continueront à pouvoir tourner à gauche, avec risque de se retrouver nez à nez avec une personne ayant pris le rond point à l'envers. Monsieur LAÏS explique qu'en plus les gens qui descendent de la Castellane roulent très vite. Monsieur THUILIER explique que le chemin de la Castellane n'a pas une configuration qui rend la grande vitesse possible, et qu'en tant que piéton, il faut se méfier des impressions de vitesse des automobilistes. Monsieur COGET explique qu'au rond point Vannelle// Entre-les-Horts, les automobilistes coupent aussi le carrefour.

Brouhaha dans la salle.

Monsieur SCHWARTZ reprend la parole pour poursuivre son exposé. Il fait défiler sur le diaporama les photos de la fête des voisins 2012, puis de l'inauguration du square Marius Corsia le 6 Juillet 2012, et enfin la décoration du sapin de Noël le 15 Décembre 2012. .

Le diaporama se termine et le bureau remercie Monsieur le Maire et les élus présents, ainsi que l'assistance de leur écoute.

Questions diverses :

Rosina BRUNET demande s'il est possible de mettre un panneau « stationnement interdit » devant chez elle, car des personnes qui veulent accéder au square Marius Corsia se garent dans son chemin. Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord. Monsieur THUILIER ajoute qu'il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale, d'autant plus que le chemin de Saint Roch est bordé de nombreuses places de parking. Monsieur le Maire propose d'ajouter le panneau « enlèvement de véhicule » sous le panneau d'interdiction de stationner.

Guy SCHWARTZ prend la parole pour lire une demande écrite de Monsieur et Madame Marc TONINI-BOSSI, qui souhaitent que les planches de coffrage qui soutiennent le pont qui enjambe le canal des arrosants qui longe leur maison soient retirées, car elles risquent de tomber dans le canal, de boucher ce dernier et de causer une inondation de leur maison. Monsieur FENOUILLET précise qu'il a pris contact avec Jean-Michel HUGUET, 1^{er} Adjoint, à ce sujet, car cela ne relève pas de la compétence de l'ASA du Canal des Arrosants, puisqu'il faut casser la dalle en béton. Monsieur le Maire pense qu'il s'agit plutôt d'une tâche dévolue au l'ASA du Canal, mais va étudier la question.

Michel MASSON demande s'il est possible de faire cette année un traitement anti-moustiques dans le quartier, car l'année dernière, il y a eu une invasion. Monsieur le Maire rappelle les règles que chacun doit respecter pour empêcher leur prolifération, et dit que la mairie va se renseigner. Il précise cependant que ces traitements sont très toxiques, nécessitent des précautions, et que les traitements plus écologiques sont les moins efficaces.

José AFONSO voudrait remplacer une de ses poubelles, qui est abimée. Monsieur le Maire explique qu'il suffit d'appeler les services techniques et qu'il en aura une le lendemain de son appel.

Rosina BRUNET reprend la parole pour exprimer son mécontentement à propos des déjections canines qui polluent le chemin piétonnier. Monsieur le Maire explique qu'il est déjà très sensibilisé à ce problème, et que la ville fait des efforts considérables (mise à disposition de toutounets, verbalisations par la Police Municipale d'OLLIIOULES). Le Maire décide de mettre à disposition du CIL le service communication de la ville, afin qu'une lettre cosignée par le président du CIL et par lui soit distribuée dans tout le quartier, afin de rappeler les règles et le montant des amendes. Monsieur ALBUS propose également de faire un article la dessus dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire accepte, et précise que cela avait déjà été fait, et qu'on va recommencer.

Madame Rosina BRUNET propose d'installer des panneaux en bois d'olivier sur piquet en bois avec l'inscription suivante " Vous qui aimez vous promener en ces lieux, pensez à ramasser ce que votre chien a déposé- Merci "

Eliane DEMEY profite de la présence de nombreux riverains pour rappeler que la ville met à disposition des habitants qui possèdent une piscine, dans le cadre de la prévention des incendies, des motopompes thermiques. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une procédure à suivre, et qu'il s'agit de prévention, pas de lutte contre l'incendie, et que cela concerne les endroits critiques, qui sont peu nombreux dans le quartier.

Guy SCHWARTZ soumet au Maire une demande de Monsieur Alain BOSSI, qui veut savoir si les comptages de véhicules ont bien fait apparaitre ou pas une augmentation du trafic. Monsieur le Maire explique qu'il y a une évolution générale, et que le nombre de véhicule augmente dans ce quartier comme partout ailleurs. Il rappelle que rien n'est fait pour causer un appel d'air de voiture dans ce quartier, et qu'au contraire, le futur échangeur autoroutier de Sanary-Ollioules, le futur giratoire de la coopérative, ainsi que la requalification de l'avenue Jean Monnet vont améliorer le trafic.

Monsieur COGET exprime ses craintes de voir le trafic augmenter à cause de l'installation du technopole de la mer. Monsieur le Maire explique que ce technopole a vocation à drainer 6000 à 8000 personnes d'ici 15 ans, et que tout ça est étudié en partenariat avec TPM. Il existe des projets de voies nouvelles.

Monsieur MICAELLI demande où en est le projet de « tourne à gauche » sur l'avenue Jean Monnet vers le chemin Saint Roch. Monsieur le Maire explique que le Conseil Général n'a pas accédé à la demande de la mairie et des habitants.

Lionel MARTINEZ exprime alors son mécontentement : pour lui, construire des ronds-points et vouloir réduire l'appel d'air de véhicule est antinomique. Monsieur le Maire explique alors que dans le secteur d'Entre-les-Horts, les habitants ont bénéficié d'aménagements qui leur ont permis de construire leurs maisons, et qu'il est normal que d'autres personnes puissent en bénéficier à d'autres endroits de la commune, d'où le besoin d'aménagement.

Monsieur SCHWARTZ s'enquiert pour terminer du projet de la Castellane. Monsieur le Maire explique qu'une partie est ouverte, et qu'il faut en profiter. Il précise que les chiens y sont interdits, et que le gardien y veille déjà. Le stade sera livré si tout va bien vers mai-juin, la forêt ouverte en juin, et vers 2015, les écoles seront installées, puis vers 2016-2018 une salle polyvalente.

Monsieur ALBUS s'enquiert en tout dernier lieu du sort du terrain Castorama. Le Maire se réjouit de dire que le dossier avance, puisque la demande de permis de construire a été déposée au service urbanisme de la mairie il y a un mois.

Monsieur le Maire conclut en remerciant les élus et les adhérents présents pour leur participation et leur écoute, et donne rendez-vous l'année prochaine.

L'Assemblée Générale du CIL St Roch est clôturée vers 13H00 par le verre de l'amitié.